



Centre Communal d'Action Sociale

DE LA VILLE DE SAINT-MAURICE

SÉANCE DU 29 MARS 2024

Nombre d'administrateurs composant le Conseil d'Administration : 15

Nombre d'administrateurs en exercice : 15

Nombre d'administrateurs présents à la séance : 10

Nombre d'administrateurs représentés à la séance : 3

Nombre d'administrateurs excusés : 0

Nombre d'administrateurs absents : 2

L'an deux mil vingt-quatre le 29 mars à 9 h 30, les administrateurs composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice se sont réunis au nombre de 10 en lieu ordinaire de leur séance, à la Mairie sous la présidence de Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement par voie dématérialisée le 22 mars 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Mesdames Krystina BEHETRE, Rolande BRIOT, Hélène COUPE, Dominique GRADOS, Magdalena AMOURETTI, Pascale CHENNE et Gisèle PASQUIER
- Messieurs Jean-Marié MARZIO, Philippe COUDURIER et François BEHAGHEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

- Monsieur Igor SEMO a donné pouvoir à Madame Krystina BEHETRE
- Monsieur Gilles BAS a donné pouvoir à Madame Pascale CHENNE
- Madame Catherine VILLENEUVE a donné pouvoir à Madame Hélène COUPE

ÉTAIT EXCUSÉ :

ÉTAIENT ABSENTS :

- Monsieur Patrick GRANGE
- Madame Tiffany FARLEY

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, procède à l'appel. Elle constate que le quorum est atteint et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur présence.

I) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2024

Rapporteur : Krystina BEHETRE

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, indique que le compte rendu de la séance du 30 janvier 2024 est soumis à l'approbation des administrateurs du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice.

Aucune observation n'étant formulée, Madame Krystina BEHETRE soumet l'approbation de ce compte rendu au vote.

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

II) PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : Krystina BEHETRE

Madame Krystina BEHETRE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Saint-Maurice, donne lecture du rapport sur les orientations budgétaires 2024.

Document consultable au centre Communal d'action Sociale

La délibération est adoptée à l'unanimité.

III) RATIFICATION DES SECOURS

La ratification des dossiers des Mauritiens ayant obtenu des aides est soumise à l'approbation des administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice.

IV) COMMUNICATION DES SECOURS DÉLIVRÉS PAR LA COMMISSION PERMANENTE

Les administrateurs du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Maurice sont informés des aides accordées par la Commission Permanente.